



**AVIS DE COURSE
OPEN BANQUE POPULAIRE
Finale du Championnat de Ligue
Samedi 30 et dimanche 31 mai 2026**

Ligue Ile de France de Voile et Cercle de Voile de Moisson-Lavacourt
Île de Loisirs des Boucles de Seine à Moisson
GRADE 5A

Préambule :

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas!

- 1 Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).
Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.
Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques
- 2 Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
- 3 Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Les paragraphes des avis de course type non présents dans ce document ne s'appliquent pas à la régata

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile, (R C V)*
- 1.3 - Les règlements fédéraux.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à la confirmation des inscriptions le samedi 30 mai à partir de 11h.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes :

- Optimist, OPEN SKIFF, 420, ILCA et autres bateaux de la classe dériveur.
- Hansa, 2.4 mR, Mini Ji pour le handivalide

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a). Pour chaque concurrent **majeur** en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent **mineur** en possession d'une Licence Club FFVoile :
la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.

4.3 Les bateaux admissibles ont jusqu'au **25 mai** inclus pour se préinscrire en remplissant le formulaire disponible à l'adresse suivante :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSflU2D3HcRuLM7vLoh0hpemuNO9_4c-VXkwJ9A2BwoMVTg/viewform?usp=header

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées lors de la confirmation des inscriptions le 30 mai de 11h00 à 13h00.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription : 30 mai de 10h30 à 13h00.

Briefing : 30 mai à 13h00.

8.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
30/05/2026	14H00	Toutes
31/05/2026	10H30	Toutes

8.6 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00 sauf en cas de rappel general.

11 LIEU

11.1 L'annexe à l'AC, « Annexe 1 – Lieu de l'épreuve » fournit le plan du lieu de l'épreuve.

11.2 L'annexe à l'AC, « Annexe 2– Zone de course » indique l'emplacement de la zone de course

12 LES PARCOURS

Les parcours seront de type : construits.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

- 14.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
(b) Quand 4 courses et plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués par classe et/ou scratch intersérie et championnat de Ligue.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

Ligue Île de France de Voile contact@idfvoile.com – 01 48 42 48 38

Panier Repas :

Le CVML propose des paniers repas à 9€ pour le samedi et dimanche midi. Pour réserver : [ICI](#)

QR Code



Annexe 1 – Lieu de l'épreuve



Annexe 2 – Zone de course

Google Maps

Plan d'Eau de Moisson-Lavacourt

Entrée Portail des pêcheurs : véhicules avec remorque

Entrée Île de Loisirs : véhicules sans remorque

Zone de baignade

Zone NATURA 2000 interdite à la navigation

Nichoir

